



**Formulaire d'inscription aux Services Périscolaires**  
**Écoles Jean de la Fontaine, le Tertre et le Clos de la Motte**  
**Restauration Scolaire, TAP, Accueils périscolaires matin et soir**  
**Verrières en Anjou**  
**Rentrée 2023-2024**

Informations Responsables Légaux		
	Représentant 1 <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	Représentant 2 <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
NOM		
Prénom		
Adresse		
CP / Commune		
Tél domicile		
Tél portable		
Tél professionnel		
E-mail		

Situation parentale : Marié/Pacsé/En couple     Divorcé/séparé     Garde alternée

*Merci de nous fournir une copie du jugement du tribunal en cas de divorce.*

Informations Enfants					
NOM	Prénom	Date de naissance	Sexe	Ecole	Classe

Les données complémentaires (Assurance, régime alimentaire, autorisation de sortie, vaccins, personnes autorisées à récupérer l'enfant...) sont à compléter, **obligatoirement avant la rentrée scolaire**, directement sur « espace famille » via le portail.

Pour les nouvelles familles, les codes d'accès vous seront transmis par mail dès réception de ce dossier complété. Vous trouverez le lien du portail famille et un guide utilisateur sur le site de la commune [www.verrieresenanjou.fr](http://www.verrieresenanjou.fr)

Activités
-----------

*Merci de cocher les activités auxquelles participera votre enfant. **Ensuite c'est à vous de faire les réservations sur le portail famille.***

*Un délai de réservation de 2 jours, hors week-end, est appliqué pour toutes les activités. Pour toutes absences injustifiées ou annulation hors délai, les activités seront facturées. Des pénalités peuvent également être appliquées en accord avec le nouveau règlement intérieur 2023-2024.*

- Pour le lundi et le mardi : prévenir au plus tard le vendredi
- Pour le jeudi : prévenir au plus tard le mardi
- Pour le vendredi : prévenir au plus tard le mercredi

*Pour l'accueil périscolaire et les TAP, vous pouvez faire vos réservations la veille avant 12h00.*

### Restauration scolaire

- Réservation mensuelle (à utiliser si l'enfant mange régulièrement au restaurant scolaire)
- Réservation ponctuelle (à utiliser si l'enfant mange occasionnellement au restaurant scolaire)
- Panier repas (fournir le Projet d'Accueil Individualisé mis à jour avant la rentrée scolaire)

### Temps d'Activité Périscolaire (TAP)

- Abonnement annuel
- Abonnement par période (de vacances à vacances)

Les TAP se dérouleront le jeudi après-midi pour les maternelles et le vendredi après-midi pour les élémentaires.

### Accueil périscolaire

- Accueil périscolaire matin (07h30-08h30)
- Accueil périscolaire soir (16h00-18h30)
  - Espace leçon (durée 1h, les enfants sont ensuite redirigés en animation à l'accueil de loisirs). **Début de l'espace leçon le 18/09/23 et fin le 26/06/24**
  - Espace animation
- Accueil périscolaire mercredi midi (12h à 13h sans restauration)

Mode de règlement
-------------------

*-Merci de cocher le mode de règlement souhaité, celui-ci peut changer en cours d'année*

- En prélèvement automatique
  - Première demande (joindre un RIB)
  - Modification de coordonnées bancaires (joindre un RIB)
  - Aucun changement, utiliser le RIB de l'année dernière
- En espèce : consulter les buralistes agréés sur [www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite)
- En chèque bancaire, uniquement auprès du Trésor public 180 Avenue Pierre Mendès-France CS 50046 49800 TRELAZE. A l'ordre du Trésor Public
- En CESU format papier (uniquement pour l'accueil périscolaire) directement auprès de la Trésorerie de Trélazé
- Paiement en ligne [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)

**Les factures seront transmises en format numérique via le portail famille.**

**Merci de nous transmettre une attestation de Quotient Familial de moins de 2 mois**

Important :

Vous devez informer les services de la CAF ou de la MSA et la Mairie de tout changement de votre situation afin d'effectuer l'actualisation de votre Quotient Familial. Votre justificatif doit dater de moins de 2 mois pour être pris en compte (exemple : justificatif de juillet pour la rentrée scolaire de septembre).

### Double facturation

En cas de demande d'une double facturation (parents séparés), merci de préciser :

	Représentant 1 <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	Représentant 2 <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
NOM		
Prénom		
Facturation	<input type="checkbox"/> Semaines Paires <input type="checkbox"/> Semaines Impaires	<input type="checkbox"/> Semaines Paires <input type="checkbox"/> Semaines Impaires

Je soussigné(e)(NOM-Prénom) ..... confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur disponible sur <https://www.verrieresenanjou.fr/restauration-scolaire-periscolaire/> ou sur le portail famille.

Fait à..... Le .....

Signatures des responsables légaux :

Document à remettre au Service Temps de l'Enfant et de la Famille - 3 Rue de la Ménagère – Saint Sylvain d'Anjou - 49480 Verrières en Anjou ou par mail [services.periscolaires@verrieres-anjou.fr](mailto:services.periscolaires@verrieres-anjou.fr), avant **le lundi 26 juin 2023**

**Un mail de confirmation vous sera envoyé après enregistrement du dossier par nos services.**

Pour toute personne n'ayant pas accès à internet ou rencontrant des difficultés avec l'informatique : un accompagnement par le service Temps de l'Enfant et de la Famille est possible sur rendez-vous 02.41.76.51.97

Veuillez noter que les réponses sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre demande. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre le délai de traitement de la demande d'inscription. Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement par le service Temps de l'Enfant et de la Famille. Ces données sont collectées dans le cadre de la gestion administrative de l'inscription périscolaire. Elles sont destinées à la Commune de Verrières en Anjou. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Elles seront conservées pendant une année. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par mail à [mairie@verrieresanjou.fr](mailto:mairie@verrieresanjou.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie – Place de la Mairie – 49480 Verrières en Anjou en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles [dpo@ecollectivites.fr](mailto:dpo@ecollectivites.fr) ou auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente

